



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

S²LO

ID : 085-218501096-20230925-2023SEPTDEL21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 19 septembre 2023
Séance du Conseil Municipal : 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD (sauf à la délibération 37) - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD (sauf à la délibération 34) - Pierrick THOMAS (sauf à la délibération 34) - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT (sauf à la délibération 34) - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU (sauf à la délibération 34) - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Patricia CRAVIC

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Julie MARIEL-GODARD (sauf à la délibération 6)

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 6 et 37
29 à la délibération 34

Nombre de conseillers présents : 32
31 à la délibération 37
28 à la délibération 34

Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 6 et 37
29 à la délibération 34

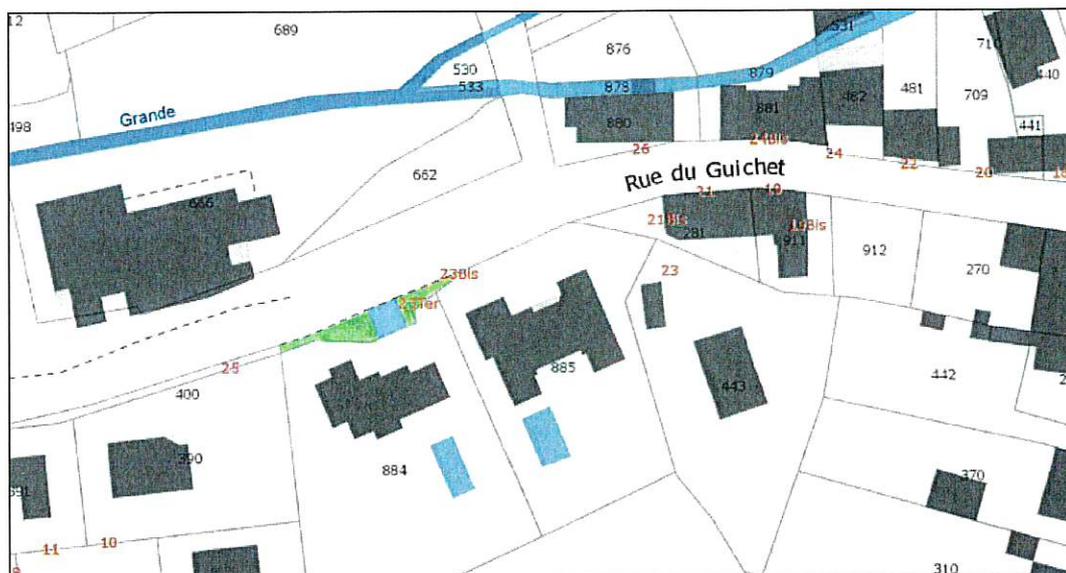
Secrétaire de séance : Lilian BOSSARD

21.DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PORTION D'ESPACE PUBLIC SIS RUE DU GUICHET EN VUE DE VENTES FUTURES

Dans le cadre de la vente future d'un ancien bassin rue du Guichet au profit de la parcelle section AK numéro 884 à laquelle s'ajoute une régularisation foncière suite à une construction d'une maison sur la parcelle cadastrée section AK numéro 885(empiètement sur la voie publique), il est proposé de déclasser et désaffecter une portion d'espace public d'environ 103 m² (à définir selon document d'arpentage).

Cette portion d'espace public comprend actuellement un ancien bassin sans usage et un accès exclusif à une propriété attenante. De ce fait, cette portion d'espace public n'est pas affectée à l'usage du public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation puis de prononcer le déclassement de cette portion d'espace public en vue de la céder lors d'un prochain Conseil municipal.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.141-3 alinéa 2 du code de la voirie routière,

Vu l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la ville et grands travaux du 12 septembre 2023,

Considérant que cette portion d'espace public n'est pas à l'usage du public,

Vu le rapport de Lilian BOSSARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (5 abstentions : Julie MARIEL-GODARD, Joseph LIARD, Aurélie PAQUEREAU, Etienne BLANCHARD, Patricia CRAVIC) :

- constate la désaffectation de cette portion d'espace public d'environ 103 m² (à définir selon document d'arpentage) située rue du Guichet en vue de ventes futures,
- prononce le déclassement de cette portion d'espace public.

Lilian BOSSARD
Secrétaire de séance

Transmis en Préfecture le :

29 SEP. 2023

Publié électroniquement le :

29 SEP. 2023



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire